

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com  
Prise en charge : pec@mupras.com  
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge  
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

NO: N° P19-0027340

Maladie

Dentaire

76329

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 454 Société : RAM  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
Nom & Prénom : ABALI Mohamed  
Date de naissance : 1943  
Adresse : 127 Rue ABOU WAQT khalef Res. Sekkat  
Quartier Bourgogne CASA  
Tél. : 0665716884 Total des frais engagés : Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :  
Date de consultation : / /  
Nom et prénom du malade : Safia DARDARY Age :  
Lien de parenté :  Lui-même  Caducé  Enfant  
Nature de la maladie :  
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le :  
Signature de l'adhérent(e) :



**QUELQUES CONSEILS POUR REMPLIR LA FEUILLE DE SOIN**

- 1- Établir une feuille de soins par personne et par événement.
- 2- La feuille de soins doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives originales (ordonnances médicales, factures, résultats des examens de radiologie et/ou de laboratoire) ...
- 3- Le nom et prénom de la personne soignée doivent être portés par les praticiens eux-mêmes sur chaque feuille de soins.
- 4- Les ordonnances sur lesquelles doivent être collées les codes - barres de produits pharmaceutiques (à défaut joindre la partie de l'emballage portant le prix du produit et les prospectus des produits pharmaceutiques).
- 5- La feuille de soins ainsi que les pièces justificatives doivent être présentées à votre mutuelle dans les trois mois qui suivent le dernier acte médical.
- 6- Les risques liés aux accidents du travail et maladies professionnelles ne sont pas couverts.
- 7- Toute personne coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir des prestations qui ne sont pas dues, est passible des sanctions légales et réglementaires.
- 8- L'obligation de remboursement prise par la CMIM est subordonnée au respect des conditions réglementaires et de ce qui précède.

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A LA LOI 09-08**

Les données collectées par la CMIM sont nécessaires à la Gestion des remboursements des dossiers Maladie / Maternité.

Peuvent seuls, dans la limite de leurs attributions respectives, être destinataires de ces informations : le personnel de la CMIM, les médecins conseils, les affiliés, le souscripteur, les praticiens conventionnés, le dispositif de contrôle externe et les organes de règlement du secteur en cas de besoin.

Conformément à la loi n°09-08, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou vous opposer au traitement de vos données pour motif légitime, par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante : CMIM, service audit interne, 35 Bd d'Anfa, 20000 - CASABLANCA.

Ce traitement a reçu l'agrément de la commission nationale de contrôle la protection des données à caractère personnel, sous le numéro A-161/2013 en date du 28/02/2014



**DEMANDE DE REMBOURSEMENT  
FRAIS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES**

REFERENCE DOSSIER



(Réservée à la CMIM)

D: \_\_\_\_\_

T: \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSURE (E) (1)**

Nom et Prénom : ABALI née DARDARY Safia

MATRICULE ASSURE : 20065678 N° CIN : LA210944

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BENEFICIAIRE (1)**

Nom et Prénom : Abali Safia Lien de parenté : \_\_\_\_\_

MATRICULE BENEFICIAIRE : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Montant des frais (DHS): \_\_\_\_\_ Nombre de pièces jointes : 11

(1) L'exactitude et l'exhaustivité des informations remplies, vous garantissent le bon traitement de votre demande de remboursement.

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHERENT**

EMPLOYEUR	CACHET DE LA MUTUELLE
Numéro bordereau : .....	
CACHET	

SIÈGE SOCIAL : 36, Boulevard d'anfa - CASABLANCA Tél : 05 22 20 24 20 / 21 Fax : 05 22 26 24 51





**Nom de patient :**  
Mme.ABALI SAFIA

Facture N°2021/PAC 347

Date 25/03/2021

Quantité	Désignation	Prix unitaire HT en DH	Montant HT en DH
2	Prothèses Auditives : COUNTOUR D'OREILLE Réf : OPN S3 MR MARQUE OTICON OREILLE DROITE ET GAUCHE	13 250.00	26 500.00
	<b>Montant HT en DH</b>		<b>26 500.00</b>
	<b>TVA</b>		<b>(*)</b>
	<b>Montant Total HT en DH</b>		<b>26 500.00</b>

Vente exonérée en application d'article 91 de CGI.

Arrêtée la présente facture à la somme vingt-six mille cinq cents dirhams  
hors taxe.

OBK TECHNOLOGIES « Auditec »  
60, Av. Hassan Souktani Gauthier  
Casablanca  
Tél 05 22 20 38 43 / 27 33 86  
Gsm: 06 61 23 26 71  
ES-SALOUA JIHANE

Les Centres Auditec

Casablanca  
Rabat  
Marrakech  
Oujda  
Nador  
Laâyoune  
Khouribga  
Agadir

OBK Technologies Groupe

Siège 60, Av. Hassan Souktani - Casablanca • Tél.: 05 22 20 38 43 / 27 33 86 • GSM : 06 61 23 26 71  
Compte Bancaire : BMCE : Centre d'affaires Maarif 011.780.00.00.65.210.00.09327.94  
Attijariwafa Bank : Centre d'affaire Porte d'Anfa 007.780.00.04.09.500.00.02632.16  
R.C. : 131401 • I.F. : 03316451 • Patente : 35545308 • CNSS : 6805876 • I.C.E. : 000042832000067.



### RELEVÉ DES PRESTATIONS

Date de paiement : 17/05/2021  
 Num Paiement : 1132944  
 Assuré : DARDARY EP.ABALI SAFIA  
 N° d'immatriculation : 10066595  
 Mode de règlement : Virement  
 Veuillez Consulter Notre Espace Assuré <https://assures.cmim.ma/>



DARDARY EP.ABALI SAFIA ATTIJARIWABA BANK "RET"  
 127 RUE ABOU WAQT RESD SEKKAT APPT 3  
 2EM ETAGE BOURGOGNE 20000  
 CASABLANCA  
 MAROC



Emis à Casablanca le : 17/05/2021

Page:1 /1

Nous avons le plaisir de vous informer ci-dessous des règlements effectués en votre faveur.

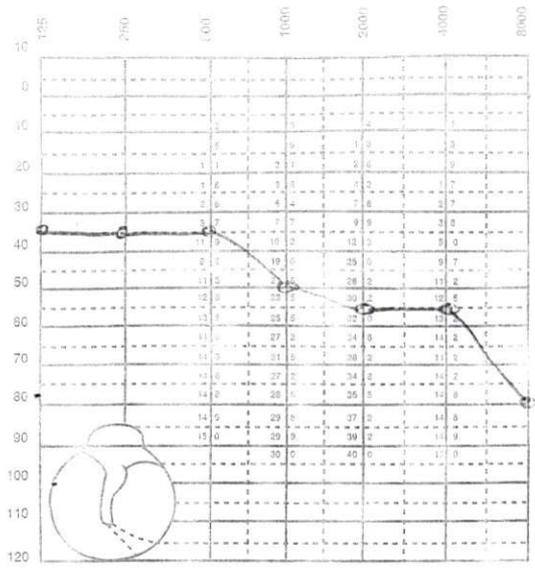
### Détail de vos remboursements

N° dossier	Date de soins	Actes	Qte	Coef	Taux de Remboursement	Dépenses	Base de remboursement	Remboursement autre mutuelle ou assurance	Montant rembourse	Motif rejet
Pour DARDARY EP.ABALI SAFIA / 10066595 \ 001CMIM0310M20210413159367										
ML2701073	25/12/2020	PROTH.AUDITIVE DROITE	1	1.00	85.00 %	13 250,00	6000.00	0.00	5 100,00	
ML2701073	25/12/2020	PROTH.AUDITIVE GAUCHE	1	1.00	85.00 %	13 250,00	6000.00	0.00	5 100,00	
Total remboursé pour : SAFIA						26 500,00			10 200,00	

**Décompte : 1132944 Date de Paiement : 17/05/2021 Prestation : 10 200,00 DHs**

Pour vos prochaines demandes de remboursement ,notez bien que :

- La pharmacie doit être justifiée par les codes à Barres, à défaut il faut envoyer les Prix Public de Vente (PPV) et les prospectus.
- Le médecin traitant ainsi que les auxiliaires médicaux doivent renseigner obligatoirement l'Identifiant National du Praticien (INP)



PERTE AUDITIVE

	O.D.	O.G.
500		
1000		
2000		
4000		
Total		

BOX 7 =  
MOX 1 =

Total   
Perte Binoculaire en %

